

## Formation de Cat Sitter

### Présentation générale de la formation

Pour permettre aux (futurs) cat sitters d'avoir de solides connaissances et de pouvoir adopter une attitude professionnelle dans l'exercice de leur activité, il est nécessaire de connaître la base de l'éthogramme du chat, les indispensables à son bien-être et gérer au mieux la relation avec les clients. Cette formation fera un tour d'horizon de ces différentes thématiques.

**Durée :** 21 heures de formation

**Dates :** Du 18 au 20 juin 2019 en région parisienne  
Du 02 au 04 juillet en Alsace

**Le nombre de places est limité.**

### Lieux de formation :

En région parisienne, nous vous accueillons à Levallois Perret (rue Marius AUFAN).  
En Alsace, nous vous accueillons à l'Ecrin de Verdure / Le Floessplatz à Mollkirch.

**Horaires :** 9h00-12h30 puis 14h00-17h30

**Modalités :** 2,5 jours de formation + ½ journée d'intervention d'un professionnel en exercice

### Outils pédagogiques :

La formation allie théorie suivie de mise en situations : photos, vidéos, cas pratiques, ...

### Formateur :

Brunilde Ract-Madoux : comportementaliste félin, éthologue

### Public et prérequis :

Cette formation s'adresse à toute personne désireuse de devenir cat sitter professionnel en activité principale ou complémentaire et à toute personne exerçant déjà cette profession. Cette formation vous apportera les connaissances de base en comportement félin et les éléments indispensables à maîtriser pour le bon déroulement des visites de chats au domicile de leurs propriétaires.

Il est important d'avoir côtoyé de manière privée ou professionnelle des chats de manière régulière. Il est essentiel d'avoir un bon contact avec les chats et les humains.

Cette formation ne dispense pas de passer la formation Attestation de connaissances chien et chat, le certificat de capacité étant obligatoire à l'exercice de cette activité.

**Tarif :** 380 euros en financement personnel

- Réduction de 10% pour les anciens élèves (éducateur/comportementaliste) de Vox Animæ
- Majoration de 10% en cas de prise en charge par un organisme de financement



**Hébergement et repas :** chaque participant se charge de son logement et de son repas

**Critères d'évaluation et validation de la formation :**  
QCM

**Options :**

Une formation attestation de connaissances chien et chat (ACACED, ancien CCAD) est également possible :  
21h de formation et passage de l'examen.

**Programme :**

Comportement du chat et relation Homme-chat :

- Développement du chat
- Biologie du chat et principales races
- Organisation de son espace vital
- Compétences sensorielles et communication
- Relation Homme-chat
- Rythmes biologiques, besoins et bien-être
- Aménagement de l'environnement

Visite de chats au domicile de leurs propriétaires :

- La loi, les obligations pour l'entreprise
- Organisation : questionnaire de pré-visit, devis, contrat, clés, numéro d'urgence, planning
- Prise en charge spécifique selon l'âge et le nombre de chats
- Soins, nourrissage, jeux, nettoyage de la litière
- Les prestations possibles, les tarifs.





**DEMANDE D'INSCRIPTION**

18-21 juin 2019 à Levallois-Perret

02-04 juillet 2019 à Mollkirch

M.       Mme

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

E-mail :

Site Internet :

Mobile :

Téléphone :

Votre profession ou activité (actuelle ou en projet) : .....

Comment nous avez-vous connu ? .....

Si vous êtes en situation de handicap : contactez-nous pour envisager les adaptations nécessaires !

Vous financez vous-même votre formation (tarif : 380 €)

Vous demandez une prise en charge de la formation par un organisme (tarif : 418 €), précisez lequel :

.....

**Bulletin à envoyer accompagné du règlement total (380€) en cas de financement personnel à :**

**VOX ANIMAE – Cat sitter – 5a rue du chemin neuf – 67280 NIEDERHASLACH**

Prénom - Nom - Date - Signature

VOX ANIMAE  
5a rue du chemin neuf  
67280 Niederhaslach  
[www.vox-animae.com](http://www.vox-animae.com)  
SIRET : 529 344 350 00028  
Formation professionnelle N° 42 67 0397067  
Habilitation à la formation et à l'examen de  
l'attestation de connaissances pour les catégories  
« chien » et « chat » par arrêté du 19/12/2014  
(JO n°300 du 28/12/2014)

